

caractère de grande priorité et d'urgence, et mérite et exige des mesures immédiates.

Ce qu'il y a de plus grave, c'est que le ministère des Transports tire de l'arrière par rapport à l'amélioration des services qu'assurent les compagnies aériennes desservant notre province. La compagnie Eastern Provincial Airways, une entreprise tout à fait digne d'estime, nous a fait entrer dans l'âge de l'avion à réaction en assurant une liaison directe et efficace avec Montréal. Grâce à ses vols 654 et 655, Air Canada est venue par la suite relier Toronto et Ottawa au berceau de la Confédération. Les lignes aériennes en sont maintenant à l'ère des avions à réaction, mais l'aéroport est demeuré à celle des avions à propulsion. L'aérogare est beaucoup trop petite, il n'y a pas suffisamment de sièges et elle n'offre pas les commodités indispensables dans les aéroports modernes.

Comme ses provinces sœurs, l'Île-du-Prince-Édouard préférerait renforcer sa propre économie plutôt que de dépendre sur ce qu'on appelle parfois injustement, à tort, et outrageusement les «aumônes» d'Ottawa.

Un des domaines d'initiatives tout désignés et des plus prometteurs est celui du tourisme. Mais si nous ne pouvons offrir aux visiteurs un minimum de confort et de commodités, comment penser favoriser l'expansion de l'industrie touristique?

Les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard sont très amicaux et accueillent chaleureusement les touristes qui sont dix fois plus nombreux que leur propre population. Si aimables que nous puissions être, nous n'aimons pas nous marcher sur les pieds à l'aéroport de Charlottetown. J'ai déjà comparé le nombre infime de chaises dans la salle d'attente à celui des fauteuils de n'importe quel avion qui dessert l'aéroport. Je ne répéterai pas mon calcul mathématique aujourd'hui.

● (1800)

Depuis que j'ai inscrit ma question pour le débat d'ajournement—de fait, il n'y a pas longtemps—j'ai reçu une lettre du ministre qui vraiment m'annonce une bonne nouvelle. Je suis sûr qu'il n'aura pas d'objection à ce que je la lise.

En réponse à la question que vous avez soulevée à la Chambre le mardi 24 mai, je suis heureux de vous informer que l'avant-projet de la nouvelle aérogare de Charlottetown est maintenant terminé. Les consultations et la collaboration entre les représentants provinciaux et ceux de Transports Canada ont été très étroites pendant sa préparation, et les devis prévoient des installations modernes pour les passagers dans un décor attrayant.

On compte conclure d'ici quelques semaines avec les usagers de l'aéroport un accord définitif sur le recouvrement des coûts, dernière étape à franchir avant de demander au Conseil du Trésor d'approuver en principe la mise à exécution du projet.

Ce sont effectivement de bonnes nouvelles, je le répète. Dans un élan de charité et d'indulgence, je me passerai de faire mes commentaires habituels à propos des retards et de la lenteur administrative afin de féliciter le ministre pour sa diligence. Je suis enchanté que l'on ai pu concilier le sens esthétique et le sens pratique. Si aucun autre député n'a un mot aimable à l'endroit du ministre des Transports (M. Lang), je n'hésite pas à déroger à la règle et à féliciter le ministre en toute honnêteté pour le travail qu'il a accompli. Tout ce que je peux dire au ministre, par l'entremise de son secrétaire parlementaire ou de toute autre personne le représentant, c'est de continuer à activer les choses. Nous les insulaires, nous le méritons bien, non pas parce que nous sommes de gens vertueux, ce qui est le cas, mais parce que nous attendons depuis un bon bout de

L'ajournement

temps. La construction d'un aéroport fonctionnel à Charlottetown ajoutera un fleuron important au réseau de transport de la région de l'Atlantique.

Si je suis le seul de cet avis à la Chambre aujourd'hui, j'attache beaucoup d'importance à ce projet. Je remercie le ministre et je souhaite que Dieu l'aide à donner le coup d'envoi d'un projet aussi vital pour nous.

[Français]

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le président, il fait bon d'entendre, juste avant d'aller souper, des paroles aussi réconfortantes de la part du député. Je suis certain que le ministre, après tout ce qui a été dit aujourd'hui, sera heureux de constater qu'un député de l'opposition a eu des paroles beaucoup plus aimables à son égard que certains de ses collègues. Monsieur le président, au nom du secrétaire parlementaire du ministre des Transports (M. Roy), j'aimerais lire pour l'honorable député la réponse qui a été fournie par le ministère.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, à peine la semaine dernière le ministre a écrit au député à ce propos, mais je voudrais en profiter pour donner de plus amples informations.

À la suite des discussions amicales qui ont eu lieu entre le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, certains de ses collègues de cabinet et de ses hauts fonctionnaires et les fonctionnaires de Transports Canada, on s'est entendu de façon générale sur le plan de l'aérogare et sur le reste du programme qui doit être consacré à l'amélioration des services à Charlottetown. Grâce à une étroite consultation et à la collaboration mutuelle des parties intéressées, nous avons préparé des devis qui prévoient non seulement des installations modernes et efficaces pour les passagers mais aussi un décor attrayant.

On compte conclure d'ici quelques semaines avec les usagers de l'aéroport un accord définitif sur le recouvrement des coûts. En attendant, nous poursuivons nos discussions dans un esprit de coopération et nous n'avons pas lieu de nous plaindre de la façon dont les choses se déroulent.

Transports Canada demandera incessamment que l'on étende le programme sur une période de cinq ans. La nouvelle aérogare devrait être le premier d'une série de projets qui seront achevés au cours des deux prochaines années.

Comme le député d'en face, nous avons tous hâte de voir le jour où nous pourrons utiliser ce service qui sera sûrement bien accueilli par la ville de Charlottetown.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—L'INDEMNITÉ MAXIMALE
SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VERSÉE PAR LES ÉTATS-UNIS AUX
HABITANTS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE EN CAS DE MARÉE
NOIRE

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, cette affaire fait suite à une question qui a été posée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) le 2 juin dernier. La question se divisait en deux parties, la première portant sur l'indemnité maximale susceptible d'être versée aux habitants de la Colombie-Britannique par le gouvernement américain en cas de marée noire. La question découlait elle-même de la décision du consortium Kitimat de retirer sa demande de construire un pipe-line à Kitimat, ce qui présente des dangers bien plus grands pour les eaux de la